

Société anonyme à 8800 Roulers,
Brugsesteenweg, 374
RPM Courtrai
BE405.548.486
www.deceuninck.com

MM. les Actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra à 8830 Hooglede-Gits, Brugsesteenweg, 164, le mardi 8 mai 2007 à 11h00.

L'assemblée générale ordinaire est convoquée avec l'ordre du jour et les propositions de résolution suivantes :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1. Communication du rapport annuel du conseil d'administration y compris la déclaration en matière de corporate governance et le rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.
2. Discussion et approbation du bilan clôturé au 31 décembre 2006, affectation du résultat.
Proposition de résolution : approbation du bilan de l'exercice 2006 et de l'affectation du résultat. Attribution d'un dividende brut de 0,245 € (0,18375 € net) par action entièrement libérée.
3. Communication des comptes annuels consolidés et du rapport consolidé de l'exercice 2006.
4. Décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
Proposition de résolution : accorder par un vote séparé décharge aux administrateurs et au commissaire pour le mandat qu'ils ont exercé durant l'exercice 2006.
5. Renouvellement des nominations
Proposition de résolution :
Renouvellement de la nomination, sur proposition du conseil d'administration, de :
 - RAM Comm VA, avec M. Arnold Deceuninck comme représentant permanent
 - TRD Comm VA, avec M. Willy Deceuninck comme représentant permanent
 - M. Clement De Meersmanen tant qu'administrateurs non indépendants pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à la clôture de l'assemblée générale de 2011.
Renouvellement de la nomination, sur proposition du conseil d'administration, de :
 - M. Gerhard Rooze
 - HBM Consult BVBA, avec M. Herwig Bamelis comme représentant permanenten tant qu'administrateurs indépendants au sens de l'article 524 du Code des sociétés et de la Charte de corporate governance de la société et ce, pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à la clôture de l'assemblée générale de 2011.
6. Divers

Les titulaires d'actions nominatives sont tenus d'informer le Conseil d'administration par écrit, au moins cinq jours ouvrables avant la tenue de l'assemblée, de leur intention de participer à ladite assemblée. Pour assister à l'assemblée, les détenteurs d'actions au porteur déposeront leurs titres au siège de la société ou auprès de la Banque Degroof au plus tard cinq jours ouvrables avant l'assemblée, et ils produiront la preuve de leur dépôt. Les procurations seront également déposées au siège de la société au plus tard cinq jours ouvrables avant l'assemblée. Le rapport annuel 2006 est disponible sur le site web de la société (www.deceuninck.com).

Le Conseil d'administration

